

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE
ET SUR LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

MISSIONS
PROGRAMMES
OBJECTIFS
INDICATEURS

(TOME 2)

JUIN 2021



Introduction

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour le PLF 2022 par rapport à la LFI 2021

En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année à venir par le Parlement, le rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques comporte, conformément au 4° de l'article 48 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), la liste envisagée des missions, des programmes et des indicateurs de performance qui sont associés à chacun de ces derniers.

La nomenclature envisagée des missions et des programmes du projet de loi de finances pour 2022 connaîtrait l'évolution suivante par rapport à la nomenclature de la loi de finances pour 2021.

En effet, il est proposé de **fusionner le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » et le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »**, ce dernier gardant le même intitulé au sein de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » et le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » sont tous les deux placés sous la responsabilité de la secrétaire générale pour l'administration du ministère des armées. Leur fusion répondrait à un objectif de simplification de l'architecture budgétaire au sein de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », permettrait d'alléger la gestion et de sécuriser les dispositifs financés par le programme 167 à la surface budgétaire plus restreinte tout en clarifiant l'articulation entre les deux programmes, notamment en ce qui concerne les subventions à l'Office national des anciens combattants au titre de la politique de mémoire et de la politique de reconnaissance.

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2022

Dans la dynamique de valorisation du dispositif de performance et de développement de la culture de mesure des résultats, ainsi que pour répondre aux attentes du Parlement, le dispositif de performance continue d'évoluer pour adapter les objectifs et indicateurs aux évolutions des politiques publiques financées, notamment en lien avec les mesures de relance.

Les travaux menés pour le PLF 2022 ont pour but de renforcer la portée informationnelle du dispositif de performance par la vérification de la capacité à produire les données de réalisation de chacun des indicateurs pour les rapports annuels de performance. Les indicateurs dont les données de réalisation sont renseignées de manière incomplète font l'objet d'une revue pour y substituer des indicateurs plus robustes. Pour leur part, les indicateurs les plus informatifs de la maquette sont conservés afin d'assurer un suivi pluriannuel des résultats de l'action publique.

Le dispositif de performance s'enrichit par l'intégration, initiée ou poursuivie, d'objectifs et indicateurs liés à la performance environnementale et au budget intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'évaluation de l'impact environnemental du budget de l'État a fait l'objet de la publication d'un rapport annexé au PLF 2021. Dans le prolongement de cette publication, l'information transmise par les indicateurs de performance sur l'impact environnemental du budget de l'État s'accroît : le socle d'indicateurs existant, qui assurait une couverture satisfaisante des dépenses cotées dans le rapport, progresse dans le cadre du PLF 2022 avec l'identification d'indicateurs complémentaires (par exemple, un nouvel indicateur « Performance énergétique du parc occupé en année N-1 » pour le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice »).

Par ailleurs, la revue du dispositif de performance, menée dans le cadre du PLF 2021 pour disposer d'indicateurs de performance relatifs à l'impact du budget de l'État sur l'égalité entre les femmes et les hommes, se poursuit pour le PLF 2022. Le « budget intégrant l'égalité », qui a fait l'objet d'une expérimentation en 2019, fait partie d'une approche intégrée de l'égalité dans la conduite par l'État des politiques publiques. Elle consiste à appréhender les impacts que ces dernières peuvent avoir dans la promotion des droits des femmes de l'égalité femmes/hommes, au-delà des politiques spécifiques portées par le programme « Égalité entre les femmes et les hommes ».

Enfin, les travaux préparatoires à l'évolution du dispositif de performance pour le PLF 2022 ont également porté sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales et leur couverture par des indicateurs, spécifiques ou à périmètre plus large. Le dispositif de performance du PLF 2021 contenait une information significative sur l'efficacité et l'efficience des dépenses fiscales, comme le montre la sous-partie VI du Tome II du « bleu » budgétaire « Évaluations des voies et moyens ». Pour le PLF 2022, l'attention portée à la nécessité de mieux évaluer les dépenses fiscales croît. Elle se traduit par exemple par la création d'un indicateur de performance dédié à l'évaluation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) au sein du programme 176 « Police nationale ». Ces travaux se poursuivront pour le PLF 2023 afin d'enrichir l'information disponible pour le Parlement et le citoyen sur les dépenses fiscales.

Au total, le dispositif de performance est constitué, pour le PLF 2022, de 429 objectifs et 856 indicateurs, en très légère hausse par rapport au PLF 2021 (+1 %). Le dispositif reste majoritairement stable par rapport à l'an passé (91 % des indicateurs ne sont pas modifiés). Plus lisible et recentré sur des indicateurs de performance plus pertinents, le dispositif de performance doit contribuer à une analyse simplifiée des résultats en regard de ces politiques publiques et à la qualité du débat public. L'accessibilité des données de performance est facilitée par le lancement récent d'une plateforme de datavisualisation¹ et par la publication des résultats issus des rapports annuels de performance (RAP) en *open data*².

¹<https://datavision.economie.gouv.fr/performance>

²https://data.economie.gouv.fr/api/datasets/1.0/projet-de-loi-de-reglement-2020-plr-2020/attachments/rap2020_synthese_xls/

Ces évolutions sont synthétisées dans le tableau statistique suivant :

Budget général uniquement						Catégorie d'indicateur	Total Budget de l'État					
PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	DOFP 2021	PLF 2021	DOFP 2022		PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	DOFP 2021	PLF 2021	DOFP 2022
49%	50%	49%	50%	51%	52%	Efficacité pour le citoyen	48%	49%	48%	48%	49%	50%
19%	18%	18%	18%	17%	18%	Qualité pour l'utilisateur	18%	17%	17%	18%	17%	17%
32%	32%	33%	32%	32%	30%	Efficience pour le contribuable	34%	34%	35%	34%	34%	33%

Budget général uniquement							Total Budget de l'État					
PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	DOFP 2021	PLF 2021	DOFP 2022		PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	DOFP 2021	PLF 2021	DOFP 2022
32	32	32	32	34	33	Nombre de missions	51	51	49	49	49	48
124	125	124	125	136	132	Nombre de programmes	174	179	173	178	188	183
331	334	335	338	364	367	Nombre d'objectifs	396	399	393	403	424	429
2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	<i>Nombre d'objectifs par programme</i>	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3
658	658	679	690	734	740	Nombre d'indicateurs	765	765	778	799	838	856
2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	<i>Nombre d'indicateurs par objectif</i>	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
39	17	56	26	40	22	Dont nombre d'indicateurs modifiés	54	17	63	27	42	27
6%	3%	8%	4%	6%	3%	Taux d'indicateurs modifiés	7%	2%	8%	3%	5%	3%
27	21	49	28	51	41	Dont nombre d'indicateurs nouveaux	34	22	53	40	55	54
4%	3%	7%	4%	5%	6%	Taux d'indicateurs nouveaux	4%	3%	7%	5%	7%	6%
90%	94%	85%	92%	89%	92%	Taux d'indicateurs non modifiés	88%	95%	85%	92%	88%	91%